

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGAUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 001-336/14/CC

■ Lancement de la concertation préalable pour la 2ème phase du projet Vieux-Port à Marseille

DIFRA 14/11413/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de «Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture (MP 2013)», la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Ville de Marseille ont mis en œuvre une première phase d'aménagement opérationnelle autour du Vieux-Port, espace emblématique de Marseille.

Cette première étape consistait à réaménager les espaces autour du Vieux-Port, afin de réduire l'importance de la voiture sur les quais et restituer l'espace ainsi gagné aux piétons et aux modes de déplacement doux. De plus, les fonctions nautiques ont été déplacées sur des estacades dans le plan d'eau.

Après l'organisation d'un concours international de maîtrise d'œuvre, le pouvoir adjudicateur a retenu le projet du groupement Michel Desvigne Paysagiste (mandataire)/Foster + Partners Limited/Tangram Architectes/Ingerop Conseil et Ingénierie.

En janvier 2013, la première phase du projet a été livrée et a fortement contribué au succès des diverses manifestations organisées dans le cadre de MPM 2013. Parallèlement, les études de maîtrise d'œuvre pour la deuxième phase d'aménagement ont été lancées.

Cette deuxième phase s'inscrit dans la continuité des aménagements réalisés et finalisera le projet global. Le projet d'aménagement porte sur le quai du Port (entre l'Hôtel de Ville et le fort Saint-Jean), le quai de Rive neuve (entre la place aux Huiles et le Bassin de carénage) et le réaménagement du plan d'eau sur le même périmètre.

Les objectifs visés restent identiques :

- La réduction de la place de la voiture dans l'hyper-centre
- Le développement des modes doux de déplacement et des transports en commun
- La création d'un espace public de qualité
- Le renforcement de l'attractivité du centre-ville

Au regard de l'avancement de l'opération, il convient à présent de lancer la concertation préalable prévue par les articles L 300-2 et R300-1 du Code de l'Urbanisme associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pour recueillir leurs remarques et suggestions avant l'achèvement des études et le lancement des procédures d'enquêtes publiques.

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de la Communauté urbaine soumettra le bilan de celle-ci à l'approbation du Conseil de Communauté.

Il convient dès lors de définir les modalités pratiques qui seront portées à la connaissance du public.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de lancer la procédure de concertation préalable concernant la deuxième phase du projet Vieux-Port dans le cadre des dispositions prévues par les articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé, au sens des articles L 300-2 et R 300-1 du Code de l'Urbanisme, le lancement de la concertation préalable pour la deuxième phase du projet Vieux-Port.

Article 2 :

Sont approuvées les modalités suivantes de la concertation préalable :

- Une réunion publique de lancement de concertation ;
- Trois expositions publiques qui se dérouleront dans le périmètre de l'opération, dont les lieux précis seront définis ultérieurement ;
- Un registre sera laissé sur les lieux d'exposition afin de recueillir les avis publics.

Ces réunions et expositions seront annoncées par voie de presse.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement et au déroulement de la concertation ainsi qu'à lancer toutes les procédures administratives nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment les enquêtes publiques.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à la Voirie
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER